

Le tournant orbanien de la Vivaldi : parenthèse ou virage définitif ?

■ Edgar Szoc, président de la Ligue des droits humains ■

Au terme de l'année 2022, une question éclipse toutes les autres quant à l'avenir des droits humains dans notre pays : cette année ne constituera-t-elle qu'une parenthèse (désenchantée) ou marquera-t-elle l'amorce d'un basculement définitif ? Jamais, depuis que la Ligue publie annuellement son État des droits humains en Belgique, la question n'aurait pu être posée de cette manière. Violations, dérives, procédures d'exception ne manquaient certes pas à l'appel, mais jamais elles n'avaient pris le tour systématique et assumé qu'elles ont pris cette année. Jamais aucun gouvernement ne s'était assis avec autant de désinvolture sur autant de décisions de justice rendues par autant de cours et tribunaux. Jamais aucun exécutif ne s'était autant acharné à vider le terme d'« État de droit » de toute substance.

On peut reconnaître à Viktor Orbán le – seul – mérite de nommer, de théoriser et d'assumer son mode d'action politique et son rapport à l'État de droit : il pratique la « démocratie illibérale ». En son nom, l'exécutif hongrois démet, remplace ou met à la retraite anticipée les juges dont l'indépendance lui déplait. La version belge de cet « illibéralisme » est à la fois plus douce et plus hypocrite : on ne démet pas les juges, on s'assied sur leurs jugements. Osons le dire avec l'espoir déjà déçu de se voir objecter des arguments valables : la Vivaldi est le Monsieur Jourdain de la démocratie illibérale.

Que ce tournant orbanien ait trouvé à s'appliquer en matière de droit d'asile n'a bien sûr rien d'étonnant, mais ne devrait pas occulter un problème plus fondamental encore que celui du traitement déshonorant – et illégal – réservé aux personnes qui demandent la protection de la Belgique. Derrière la « crise de l'accueil », se profile en effet la question, primordiale pour tout régime démocratique, de la crise de l'État de droit. Et celle-là devrait alarmer l'ensemble des citoyen·nes au-delà de tous les clivages politiques, sans égard aux différences de positionnement quant à la politique d'accueil.

Dans son caractère inédit, la situation actuelle pose en outre un défi existentiel à la Ligue des droits humains : tout au long de nos plus de 120 ans d'existence, nous avons fait le pari de faire avancer la société

par le droit. Le recours juridictionnel constituait, si pas notre mode d'action privilégié, du moins notre arme ultime.

Au fil des années, nous avons en effet pu constater l'inefficacité grandissante de nos activités de plaidoyer. Invité·es à la Chambre pour rappeler les balises fondamentales en termes de droits humains à propos de tel ou tel projet de loi, il nous arrive de plus en plus fréquemment d'avoir le sentiment de parler dans le vide. Le rappel méticuleux des articles de la Convention européenne des droits de l'homme, de la jurisprudence intangible de la Cour ou des engagements internationaux de la Belgique perd chaque année de son efficacité. Face aux injonctions des présidences de parti et aux appels à la « solidarité de la majorité gouvernementale », ces rappels produisent tout au plus un scrupule : c'est avec malaise et réticence que les doigts des parlementaires les plus honorables appuient sur le bouton, tandis que leur cerveau espère secrètement que la Ligue intentera un recours victorieux contre la loi anticonstitutionnelle qu'ils ou elles viennent de voter. Devant ce constat d'impuissance du plaidoyer et de faiblesse du législateur, ne restaient donc plus à la Ligue que les cours et tribunaux, comme ultime recours pour protéger les droits fondamentaux.

Que nous reste-t-il désormais ? Nous voulons croire que ce cauchemar aura une fin. Nous voulons croire qu'il s'agit d'une parenthèse et pas d'un tournant définitif. Nous voulons croire que se refermera très vite la période ouverte le 19 janvier 2022, date à laquelle le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'État belge pour défaut d'accueil – condamnation qui n'a été suivie d'aucune modification de la politique menée et condamnée. Mais pour nous en persuader, il faudra que la réparation – ou à défaut, l'explication – soit à la hauteur de la faute. Et pour commencer, cette faute, il faudra la reconnaître : des violations massives et systématiques du principe d'État de droit ont été – et sont encore – commises sans susciter plus que de vagues remous parlementaires et ministériels. La Ligue n'aura de cesse de réclamer des comptes, et de rappeler à leurs auteurs, les silences complices et les abstentions coupables.

Le sursaut doit en effet être à la hauteur de la sinistre désinvolture de ces derniers mois : quand l'extrême droite est aux portes du pouvoir, il est aussi politiquement inepte que moralement scandaleux de s'inspirer de son « guide des bonnes pratiques ».